

# Voyager sans souci avec Vacanza

**Assurance de voyage incluse.** La conclusion de l'une des assurances complémentaires Traitements ambulatoires, Hôpital ou Basic vous permet de profiter d'une assurance de voyage complète couvrant les voyages d'une durée maximale de huit semaines.

A l'étranger, un besoin soudain de soins médicaux peut coûter très cher. Dans des pays tels que les Etats-Unis, le Canada, le Japon ou l'Australie, les coûts de la santé sont très élevés et insuffisamment couverts par l'assurance-maladie obligatoire (l'assurance de base). C'est pourquoi Vacanza prend en charge tous les frais de soins, de médecin et d'hôpital qui ne sont pas couverts par l'assurance de base, dans le monde entier (sauf en Suisse) et sans restriction.

#### Assistance 24 h/24h

En outre, Vacanza couvre bien plus que les coûts de la santé à l'étranger (voir encadrés). Par exemple, grâce au service d'assistance immédiate 24 heures sur 24, vous pouvez rece-

voir, à n'importe quelle heure, les renseignements et le soutien dont vous avez besoin. En cas de litige, l'assurance complète de protection juridique à l'étranger couvre jusqu'à 100 000 francs par cas.

#### Assurance des frais d'annulation superflue

Vos bagages sont assurés jusqu'à 2000 francs par voyage. De plus, vous n'avez pas besoin de conclure une assurance de frais d'annulation, car Vacanza couvre ces frais jusqu'à 20 000 francs, si vous devez annuler le voyage pour des raisons graves.

L'assurance de voyage Vacanza est incluse dans les assurances complémentaires Traitements ambulatoires, Basic et Hôpital. La conclusion de l'une de ces assurances vous permet d'être automatiquement assuré/e huit semaines par voyage. Si votre voyage dure plus de huit semaines, vous avez la possibilité de prolonger l'assurance Vacanza jusqu'à une année. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à votre agence Visana.

Hannes Bichsel

Gestion des produits Clientèle privée

## Protection juridique en voyage: deux exemples pratiques

### Accident de la route en Allemagne

Pierre Z. part en vacances en Allemagne. Malchanceux, il est victime d'un accident de la circulation dès le troisième jour. Un autre conducteur lui a coupé la priorité. Heureusement, seuls des dégâts de carrosserie sont à déplorer pour les deux voitures. Malgré les difficultés de communication, Pierre Z. note l'identité du conducteur et l'adresse de son assurance.

De retour en Suisse, il tente de contacter la société d'assurance du conducteur en Allemagne, mais la tâche se révèle plutôt ardue. C'est pourquoi, pour le plus grand bonheur de Pierre Z., Vacanza prend en charge le cas et le traite directement.

### Location de véhicules

W et F. K. réalisent un rêve de longue date: rien qu'eux deux en Harley sur la Route 66. Lorsqu'après un voyage de deux semaines ils rendent les motos qu'ils ont louées, l'entreprise de location découvre des dommages et veut les leur facturer. Le couple ne s'estime pas responsable des dommages en question et refuse de prendre en charge les coûts de la réparation.

L'entreprise de location garde par conséquent la caution. W et F. K. transmettent le cas à Vacanza. L'assurance examine le contrat de location et prend contact avec l'entreprise en Californie. Le couple récupère finalement sa caution.

## Vacanza: palette complète de prestations

**Le service d'assistance immédiate 24 heures sur 24** vous aide en cas d'urgence médicale à l'étranger et organise votre rapatriement. Vous pouvez le joindre 365 jours par an au numéro **0041 22 819 44 11** (voir au dos de la carte d'assuré/e).

**Assurance de protection juridique:** en cas de litige à l'étranger, p. ex. en tant que conducteur/trice d'un véhicule de location, jusqu'à 100 000 francs par cas sont assurés.

**Assurance des bagages:** en cas de vol, détournement, endommagement ou perte, jusqu'à 2000 francs par voyage sont assurés.

**Coûts d'annulation jusqu'à 20 000 francs par voyage**, si vous devez annuler le voyage

pour des raisons graves telles qu'un accident, une maladie ou une grossesse. Aussi valable pour les voyages en Suisse.

**Service de blocage\* pour vos cartes bancaires et de compte postal, pour vos cartes de crédit, pour vos cartes client et pour vos papiers d'identité, en cas de vol ou de perte.** Les frais de remplacement des documents sont pris en charge par Visana (jusqu'à 500 francs par année).

\* Afin de bénéficier du service de blocage, vous devez au préalable transmettre les données de vos cartes. Veuillez vous adresser à votre agence ou enregistrer votre carte en ligne sous [www.visana.ch](http://www.visana.ch) > offre > étranger > voyager).